

EXERCICE D'EVACUATION

Référence réglementaire

Articles R4227-39 du code du travail

Public concerné

L'ensemble du personnel

Pré-requis

Aucun

Lieu

Intra (dans votre entreprise)

Nombre de participants

Tout votre personnel présent sur site

Objectif de la formation :

- tester en réel les consignes d'évacuation préétablies par l'entreprise, contrôler l'efficacité de l'organisation de l'évacuation et de la mise en sécurité
- évaluer la formation des intervenants
- analyser l'exercice, mesurer les actions correctives ou complémentaires à mettre en oeuvre

PROGRAMME

Avant l'exercice

- prise de contact avec le responsable chargé de la formation ou le Chef de Service de Sécurité afin d'établir un scénario (analyse des consignes, choix du lieu de départ de feu simulé...)
- déclenchement de l'alarme incendie

Pendant l'exercice

- analyse de l'évacuation par le formateur : comportement des personnes, application des consignes, bon fonctionnement des moyens de secours (*exercice chronométré*)

Après l'exercice

- débriefing avec les intervenants
- inscription de l'exercice sur le registre de sécurité

Validation

- rapport d'évacuation

* exercice à renouveler tous les 6 mois d'après le Code du Travail

02.99.85.60.45

contact@r2s-bretagne.fr

www.r2s-incendie.fr

